Commune de HOUSSEN

Bulletin de liaison municipale

S'DORF BLÄT

Avril 2012

N°120

http://ville-houssen.over-blog.fr

Distribué par les Conseillers Municipaux

Agenda Avril - Mai 2012

Samedi 14 avril 2012 à partir de 20h00, Salle des Fêtes : Soirée Théâtrale organisée par les Sociétés de Musique Espérance de Houssen et Echo de la Fecht d'Ingersheim
Lundi 16 avril 2012 à 20h00, Mairie : Commission d'Urbanisme
Samedi 21 avril 2012 à 20h30, Salle des Fêtes : Concert des Sociétés de Musique Espérance de Houssen et Echo de la Fecht d'Ingersheim
Dimanche 22 avril 2012 de 08h00 à 18h00, Salle Panoramique, 1er tour des Elections Présidentielles
Lundi 30 avril 2012 à partir de 18h30, Place de l'appel du 18 juin : Soirée Tartes Flambées et Pizzas des SRH
Mardi 1er mai 2012 de 07h30 à 18h30 : Marché aux Puces organisé par les SRH
Vendredi 04 mai 2012 à 20h00, Mairie : Conseil Municipal
Dimanche 06 mai 2012 de 08h00 à 18h00, Salle Panoramique : 2ème tour des Elections Présidentielles
Samedi 12 mai 2012, sous le porche de la Mairie : Ramassage de vêtements par Terre des Hommes
Lundi 21 mai 2012 à 20h00, Mairie : Commission d'Urbanisme

Ramassage de vêtementsTerre des Hommes

L'association locale « Terre des Hommes »du Haut-Rhin effectue un ramassage de vêtements usagés sur l'ensemble des communes du Haut-Rhin afin de contribuer au développement de l'aide humanitaire pour les plus défavorisés.

Pour la commune de Houssen, le ramassage aura lieu le samedi 12 mai 2012 toute la journée.
Les sacs seront déposés sous le porche de la Mairie pour faciliter l'opération.

Garde d'enfants

Assistante maternelle agréée cherche enfant à garder (0-3 ans) sur Houssen. Grande maison avec salle de jeu/repos spécifique pour les enfants, grand jardin, proximité aire de jeu.
Pour plus de renseignements: Mme Fuchs Sophie 03.89.29.30.92

Places de parking - nouvelles constructions

Pour répondre à de nombreuses interrogations, nous vous rappelons :

- qu'il convient de respecter le plan du permis de construire. Avant de vous lancer dans des travaux d'aménagement et de clôture, il convient de vérifier ce qui est autorisé sur ce plan. Les travaux non-autorisés sont une source de contentieux, en particulier avec le voisinage.

- qu'un éventuel projet de modification doit donner lieu à une autorisation écrite de la mairie. Il n'existe aucun accord verbal ou tacite.

EXTRAITS DU PROCES-VERBAL DU COMPTE-RENDU DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE HOUSSEN
SEANCE DU 09 MARS 2012

COMPTE ADMINISTRATIF 2011

Le Conseil Municipal prend connaissance du Compte Administratif 2011, présenté par M. Christian KLINGER, rapporteur de la Commission des Finances, réunie le 08 mars 2012.
Les résultats de clôture de l'exercice 2011 du budget général de la Commune sont les suivants :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :	**+ 789 873,87 €**
Recettes de fonctionnement :	1 600 791,81 €
Dépenses de fonctionnement :	810 917,94 €
SECTION D'INVESTISSEMENT :	**- 129 736,51 €**
Recettes d'investissement :	1 470 994,59€
Dépenses d'investissement :	1 600 731,10 €
EXCEDENT DE CLOTURE :	**+ 660 137,36 €**

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, donne, à l'unanimité, QUITUS à M. le Maire pour l'exercice 2011.
ADOPTE, M. le Maire ayant quitté la salle.
POUR : 09 ABSTENTION : 00 CONTRE : 01.

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2011

Le **Conseil Municipal**, après avoir approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2011,
DECIDE d'affecter l'excédent de fonctionnement de l'exercice 2011, à savoir 789 873,87 €, à la section d'investissement de l'exercice 2012.

BUDGET PRIMITIF 2012

PROGRAMME DES ACQUISITIONS ET TRAVAUX D'INVESTISSEMENT 2012

ACQUISITION DE TERRAINS NUS

Le Conseil Municipal décide d'inscrire une somme de 5 000,00 € au compte 2111 nécessaire à l'acquisition de certains terrains, notamment :

- Terrains DDAF (section 29 parcelle 50 / section 32 parcelles 95 et 107).

ACQUISITION DE TERRAINS DE VOIRIE

Le Conseil Municipal décide d'inscrire une somme de 15 000,00 € au compte 2112 pour l'acquisition de certains terrains de voirie nécessaires à l'alignement des voies communales.

ACQUISITION DE BATIMENT

Le Conseil Municipal décide d'inscrire une somme de 35 000,00 € au compte 2115.

BOIS ET FORETS

Le Conseil Municipal décide d'inscrire une somme de 2 000,00 € au compte 2117.

PLANTATION D'ARBRES ET ARBUSTES

Le Conseil Municipal décide l'inscription des crédits nécessaires à la plantation d'arbres et d'arbustes dans le but de valoriser le paysage.
Montant des crédits inscrits au compte 2121 : 10 000,00 €.

AGENCEMENTS ET AMENAGEMENTS DE TERRAINS

Le Conseil Municipal décide d'inscrire une somme de 185 000,00 € au compte 2128 pour la mise en place d'un terrain multisports, l'aménagement et la mise en sécurité des abords de la salle polyvalente et de l'école élémentaire, la mise en place d'un grillage autour du plateau sportif, le remplacement de poteaux incendie, la réfection de la signalisation horizontale (marquage au sol) et la mise en place d'un grillage au plateau sportif.

HOTEL DE VILLE

Le Conseil Municipal décide d'inscrire une somme de 30 000,00 € au compte 21311 pour la pose d'un feutre de sous-toiture à la Mairie et pour le remplacement des portes d'entrées (anciennes latérales et principale).

BATIMENTS SCOLAIRES

Le Conseil Municipal décide d'inscrire une somme de 15 000,00 € au compte 21312 en prévision du remplacement des sols de l'école élémentaire et maternelle, de la mise en place d'un sol amortissant synthétique sous l'aire de jeux de l'école maternelle entre autres.

AUTRES BATIMENTS PUBLICS

Le Conseil Municipal décide d'inscrire la somme de 29 000,00 € au compte 21318 pour la réalisation de travaux divers dans les autres bâtiments communaux.

INSTALLATIONS GENERALES, AGENCEMENTS, AMENAGEMENTS DES CONSTRUCTIONS

Le Conseil Municipal décide d'inscrire une somme de 14 000,00 € au compte 2135 pour le remplacement des appliques en plâtre de la Mairie, la mise en place d'un système d'alarme et de gardes corps à la Mairie, …

RESEAUX D'ADDUCTION D'EAU

Le Conseil Municipal décide d'inscrire une somme de 1 600,00 au compte 21531 pour le sectionnement de l'ancienne alimentation en eau potable de la salle polyvalente.

AUTRES RESEAUX

Le Conseil Municipal décide d'inscrire la somme de 14 000,00 € au compte 21538 pour financer l'adaptation de l'éclairage public extérieur de la salle polyvalente suite aux travaux de réhabilitation réalisés et divers travaux sur le réseau d'éclairage public de la commune (remplacement de luminaires, de candélabres et d'une armoire de

commande d'EP).

MATERIEL ET OUTILLAGE D'INCENDIE ET DEFENSE CIVILE – MATERIEL ROULANT

Le Conseil Municipal décide d'inscrire une somme de 150 500,00 € au compte 21561 pour l'acquisition d'un véhicule de secours (châssis et équipement) pour le Corps des Sapeurs Pompiers Volontaires de la Commune.

MATERIEL INCENDIE

Le Conseil Municipal décide d'inscrire une somme de 2 000,00 € au compte 21568 pour l'achat de matériel divers (matériel d'intervention et de secours essentiellement).

AUTRE MATERIEL ET OUTILLAGE DE VOIRIE

Le Conseil Municipal décide d'inscrire une somme de 12 000,00 € au compte 21578 pour l'acquisition de panneaux de signalisation, jardinières à fleurs, de matériel divers et le remplacement du totem d'entrée d'agglomération.

MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUE

Le Conseil Municipal décide d'inscrire une somme de 36 500,00 € au compte 2158 pour l'achat d'un échafaudage mobile, d'une auto-laveuse pour parquets pour la salle polyvalente, d'une tondeuse autoportée, d'une débroussailleuse, divers.

MATERIEL DE BUREAU ET MATERIEL INFORMATIQUE

Le Conseil Municipal décide d'inscrire une somme de 4 000,00 € au compte 2183 pour les logiciels de la Mairie, le réseau informatique de l'école élémentaire notamment.

MOBILIER

Le Conseil Municipal décide l'inscription de 6 000,00 € de crédits au compte 2184 pour la décoration murale de la Mairie, l'achat d'étagères pour le local archives de la Mairie, de mobilier pour les vestiaires du dépôt incendie et le dépôt communal, des bancs coffres pour l'école maternelle, des tables « mange-debout » pour la salle polyvalente, entres autres.

AUTRES

Le Conseil Municipal décide d'inscrire une somme de 5 500,00 € au compte 2188 nécessaire à l'achat de drapeaux, décorations de Noël (illuminations), vaisselle pour la Salle Polyvalente, structure de jeux pédagogiques et bancs pour l'extérieur pour l'école maternelle de tables / bancs de pique nique pour l'école élémentaire, de chariots de desserte pour la salle polyvalente divers.

REFECTION DE BATIMENTS COMMUNAUX

Le Conseil Municipal décide l'inscription d'un crédit de 37 500,00 € au compte 23134 pour la réhabilitation de la Salle Polyvalente (solde honoraires et travaux), divers.

CONSTRUCTION D'UNE MAISON MEDICALE

Le Conseil Municipal décide l'inscription d'un crédit de 200 000,00 € au compte 23136 pour la construction d'une maison médicale.

INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUES - TRAVAUX DE VOIRIE

Le Conseil Municipal prévoit 1 280 000,00 € de crédits nécessaires à l'aménagement et à la réfection de certaines chaussées et chemins ruraux (compte 23155) :

- Aménagement des rues du Château d'Eau, des Jardins, du Noyer et de la Gravière,
- Réfection du carrefour des rues de l'Est et du Presbytère (affaissement / sécurité),
- Enfouissement d'une ligne téléphonique haute tension rue du Ladhof,
- Réfection de la voirie de la rue des Sources,
- Divers travaux de voirie (réfection chaussées / nids de poules, chemins ruraux).

EXTENSION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC

Le Conseil Municipal prévoit 5 000,00 € de crédits au compte 23156 pour l'extension du réseau d'éclairage public et le remplacement de luminaires.

ADOPTE A L'UNANIMITE.

BUDGET PRIMITIF 2012

Sur demande de M. le Maire, M. Christian KLINGER présente le Budget Primitif 2012.

PRODUIT DES 3 TAXES (TH, FB, FNB)

Après avoir pris connaissance de l'état de notification des nouvelles bases d'imposition prévisionnelles pour 2012, le Conseil Municipal décide de reconduire les taux antérieurs pratiqués pour l'exercice 2012, à savoir :

	Taux 2011	**Taux 2012**
Taxe d'habitation	7,60 %	7,60 %
Taxe foncière bâti	9,57 %	9,57 %
Taxe foncière non bâti	43,26 %	43,26 %

ADOPTE A L'UNANIMITE.

ATTRIBUTION DE COMPENSATION

Le montant prévisionnel de l'attribution de compensation qui sera versé par la Communauté d'Agglomération de Colmar au titre de l'année 2012 s'élève à 401 226,00 €.

FIXATION DES TARIFS DES SERVICES PUBLICS

Recettes de fonctionnement.

Concernant les services liés au Budget Général de la Commune, le Conseil Municipal adopte pour 2012 les tarifs suivants :

SERVICES	2011	2012
DROIT DE PLACE		
- Passage occasionnel	17,00 €	17,00 €
- Passage occasionnel avec fourniture d'électricité	20,00 €	20,00 €
- Passage hebdomadaire	185,00 €	185,00 €
- Passage hebdomadaire avec fourniture d'électricité	200,00 €	200,00 €
- Passage bi-mensuel	95,00 €	95,00 €
- Passage bi-mensuel avec fourniture d'électricité	100,00 €	100,00 €
PHOTOCOPIE	0,10 €	0,10 €
CIMETIERE		
- Concession simple (15 ans)	50,00 €	50,00 €
- Concession double (15 ans)	100,00 €	100,00 €
- Sur 30 années (ci-dessus X2)		
FERMAGE		
- Allmend (par are / par an)	1,21 €	1,21 €
- Prés (par are / par an)	1,52 €	1,52 €
- Jardins	1,67 €	1,67 €
LOCATION DIVERSE		
- Location de table	3,00 €	3,00 €
- Location de chaise	1,00 €	1,00 €
- Location de garniture (1 table + 2 bancs)	5,00 €	5,00 €

Salle polyvalente et annexes :

S'agissant de la salle polyvalente et des annexes :
les tarifs applicables seront les suivants à compter du 1er avril 2012 :

Pour les week-ends (jours fériés inclus) :

HOUSSEN	GRANDE SALLE	PETITE SALLE	LOCATION COMPLETE	LOCATION TRIBUNES*
TARIF ETE du 01/05 au 30/09	**200,00 €**	**110,00 €**	**300,00 €**	**200,00 €**
TARIF HIVER du 01/10 au 30/04	**250,00 €**	**150,00 €**	**350,00 €**	**200,00 €**
EXTERIEUR	**GRANDE SALLE**	**PETITE SALLE**	**LOCATION COMPLETE**	**LOCATION TRIBUNES ***
TARIF ETE du 01/05 au 30/09	**1 000,00 €**	**500,00 €**	**1 500,00 €**	**200,00 €**
TARIF HIVER du 01/10 au 30/04	**1 400,00 €**	**600,00 €**	**2 000,00 €**	**200,00 €**

Ces tarifs comprennent la location des salles avec la cuisine et les charges.

* La mise en place des tribunes sera assurée exclusivement par un agent habilité désigné par la Commune.

Pour une soirée en semaine :

HOUSSEN	GRANDE SALLE	PETITE SALLE	LOCATION COMPLETE	LOCATION TRIBUNES*
TARIF ETE du 01/05 au 30/09	**100,00 €**	**55,00 €**	**150,00 €**	**200,00 €**
TARIF HIVER du 01/10 au 30/04	**125,00 €**	**75,00 €**	**175,00 €**	**200,00 €**
EXTERIEUR	**GRANDE SALLE**	**PETITE SALLE**	**LOCATION COMPLETE**	**LOCATION TRIBUNES ***
TARIF ETE du 01/05 au 30/09	**500,00 €**	**250,00 €**	**750,00 €**	**200,00 €**
TARIF HIVER du 01/10 au 30/04	**700,00 €**	**300,00 €**	**1 000,00 €**	**200,00 €**

Ces tarifs comprennent la location des salles avec la cuisine et les charges.

* La mise en place des tribunes sera assurée exclusivement par un agent habilité désigné par la Commune.

Tarif des photocopies : 0,10 € / copie
Les photocopies faites pour un usage scolaire restent gratuites.
Les photocopies faites pour les différentes associations locales restent gratuites jusqu'à 2 000 copies/an. Au delà, le tarif fixé ci-dessus est applicable. Un registre est tenu à cet effet en Mairie.

ADOPTE A L'UNANIMITE.

BALANCE GENERALE
Le Budget Primitif 2012 se présente de la manière suivante :

SECTION D'INVESTISSEMENT :
Recettes d'investissement : 3 087 105,59 €
Dépenses d'investissement : 3 087 105,59 €
SECTION DE FONCTIONNEMENT :
Recettes de fonctionnement : 1 377 810,70 €
Dépenses de fonctionnement : 1 377 810,70 €

CAC / ENFOUISSEMENT DES CONTENEURS DE COLLECTES SELECTIVES – PROGRAMME 2012
Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la CAC poursuit son programme d'enfouissement des conteneurs de collectes sélectives des déchets recyclables.
Après réflexion, le Conseil Municipal DECIDE de mettre en place une rangée supplémentaire de conteneurs de collectes sélectives sur le site existant et **CHARGE** Monsieur le Maire d'en informer la CAC.
ADOPTE A L'UNANIMITE.

PROJET DECATHLON
Monsieur le Maire rappelle le projet d'implantation du magasin DECATHLON (6 000 m²), au pied du giratoire perché, coté sud de l'A35 (en face de la base nautique). DECATHLON prévoit l'aménagement d'un giratoire d'accès au niveau de l'entrée actuelle de la gravière sur le ban de Colmar. Ce projet nécessitera la modification du PLU.
Le Conseil Municipal, PREND ACTE de ces informations et DONNE un avis favorable au projet d'implantation de DECATHLON.

Urbanisme – Taxe d'aménagement
Monsieur Christian KLINGER rappelle les récentes modifications apportées aux différentes autorisations d'urbanisme et la mise en place de la taxe d'aménagement.
Le Conseil Municipal DECIDE de continuer à assurer l'instruction des dossiers d'urbanisme pour des travaux inférieurs à 20 m² en mairie, après étude par la Commission d'Aménagement Urbain.

Aménagement du cimetière
Monsieur Adrien MARSCHALL présente au Conseil Municipal des exemples d'aménagement d'un espace dédié au columbarium avec un jardin du souvenir et le ou les monuments funéraires destinés à recueillir les urnes, suite à ses visites sur des sites existants.
Après réflexion, le Conseil Municipal DECIDE de retenir pour cet espace destiné au columbarium, l'aménagement de « cases » en terre avec un enfouissement des urnes et pose d'une plaque dont les caractéristiques sont à définir pour assurer une homogénéité du site et **CHARGE** Monsieur le Maire de préparer l'adaptation du règlement actuel du cimetière en intégrant le columbarium et les concessions de types « cases à urnes ».
Monsieur Adrien MARSCHALL va solliciter des devis pour ce projet.

Bientôt 16 ans ? Pensez au recensement !

Qui ? Tous les jeunes, garçons et filles, âgés de 16 ans
Quand ? Le mois de votre 16ème anniversaire
Où ? A la Mairie de votre résidence principale
Pourquoi ? Pour vous enregistrer et permettre votre convocation à la journée défense et citoyenneté.
L'attestation de recensement est obligatoire pour tout examen ou concours soumis au contrôle de l'autorité publique (BAC, permis de conduire,…)

Soirée Tartes Flambées

Les Sports Réunis de Houssen organisent leur 2ème soirée Tartes Flambées

*le **lundi 30 avril à partir de 18h30***

sur la Place du 18 juin (parking face à la salle polyvalente).

Dès à présent vous pouvez réserver, au 06 08 06 77 09 (Jean-Marc) vos tartes flambées ou pizzas, préparées par PIZZA PASSION de Houssen, à emporter ou à consommer sur place.

Venez nombreux à cette soirée, en famille, entre amis,… et soutenez les SR Houssen 1960.

Marché aux Puces

Le 17ème marché aux puces des Sports Réunis de Houssen 1960 aura lieu le mardi 1er mai 2012.

Tarif : 12 € les 5 mètres + 5 € de caution par emplacement (restituée sur place si l'emplacement est rangé et propre).

Possibilité de se restaurer sur place : Buvette, tartes Flambées, Sandwichs,…

Renseignements et réservation :
Jean-Marc : 06 08 06 77 09
Raphaël : 06 78 94 22 46

RESULTATS DE 2007 A 2011

SECTION FONCTIONNEMENT	PM 2001	2007	2008	2009	2010	2011
RECETTES	940 656,00 €	1 341 744,90 €	1 342 891,04 €	1 320 055,43 €	1 595 002,67 €	1 600 791,81 €
DEPENSES	603 265,00 €	778 927,05 €	735 090,36 €	782 998,08 €	785 389,07 €	810 917,94 €
RESULTAT	337 391,00 €	562 817,85 €	607 800,68 €	537 057,35 €	809 613,60 €	789 873,87 €

SECTION INVESTISSEMENT	PM 2001	2007	2008	2009	2010	2011
RECETTES	838 678,00 €	1 287 372,52 €	2 029 279,08 €	1 479 601,79 €	1 177 643,64 €	1 470 994,59 €
DEPENSES	284 394,00 €	461 686,86 €	2 650 504,69 €	1 088 746,63 €	711 184,80 €	1 600 731,10 €
RESULTAT	554 284,00 €	825 685,66 €	-621 225,61 €	390 855,16 €	466 458,84 €	-129 736,51 €

RESULTATS CUMULES	891 675,00 €	1 388 503,51 €	-13 424,93 €	927 912,51 €	1 276 072,44 €	660 137,36 €

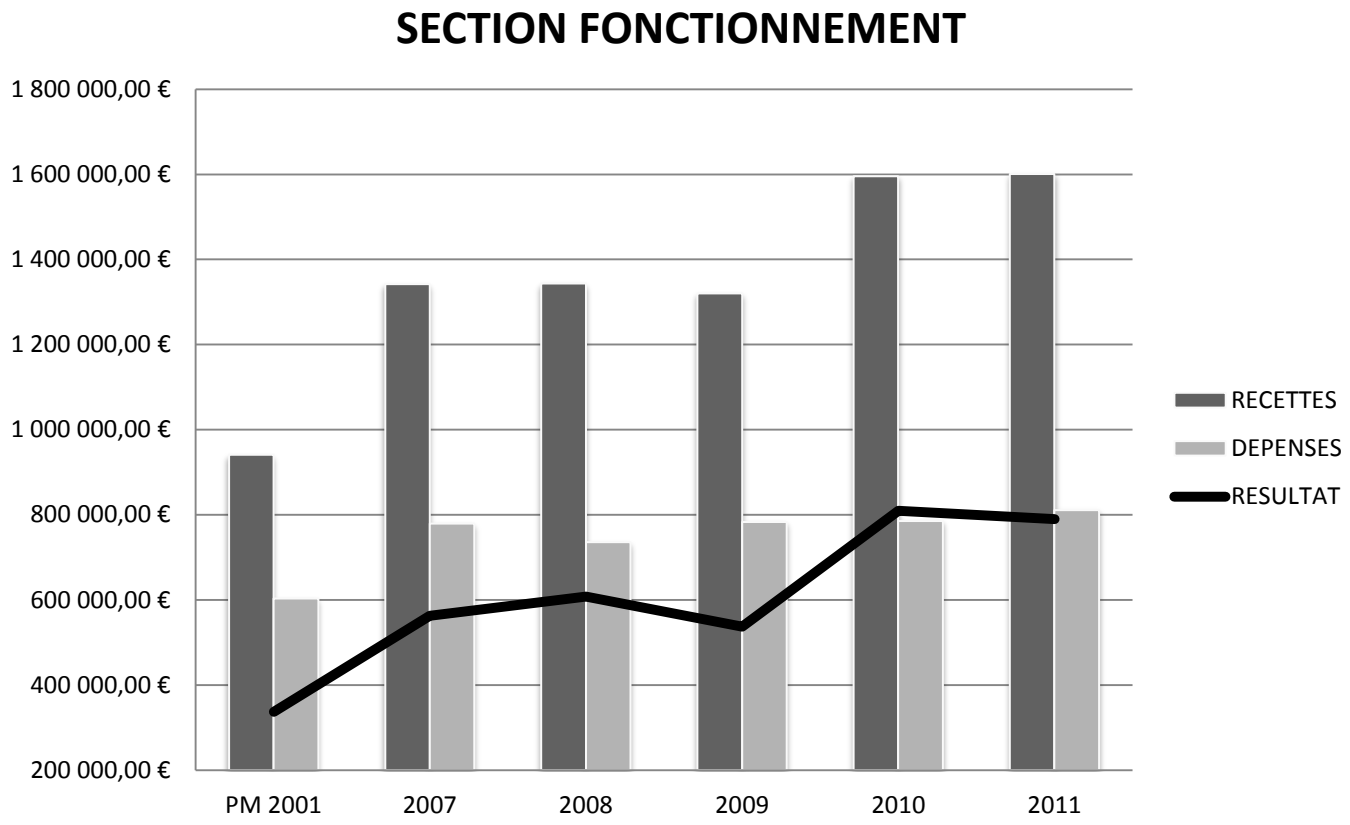

SECTION INVESTISSEMENT

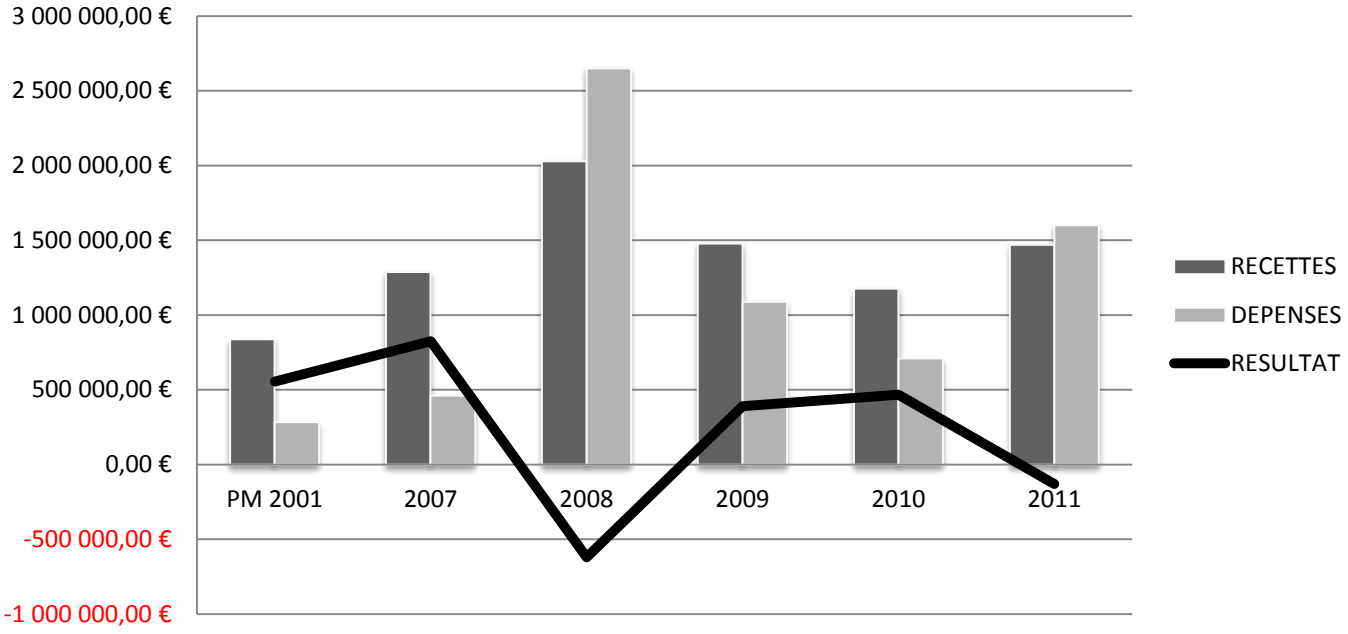

Taxe d'habitation 2012

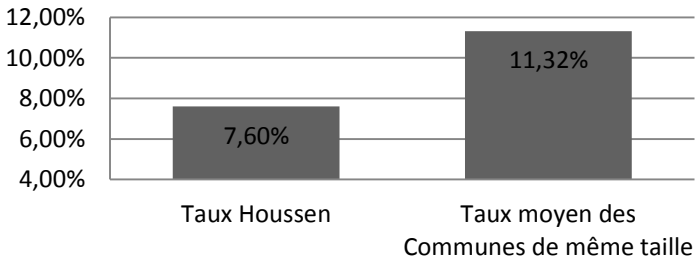

Taxe Foncier Bâti 2012

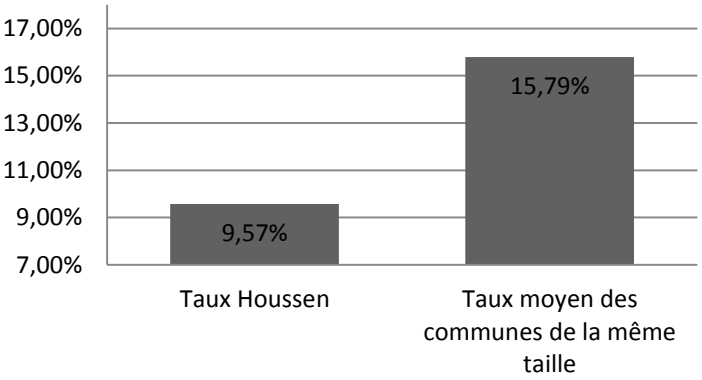

Soit une taxe 48% moins élevée pour la taxe d'habitation et 64% moins élevée pour le Foncier Bâti à Houssen que dans les autres communes de même taille.